

COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 AVRIL 2022
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Laurent COLOMBO – Monsieur Bernard FRINDEL – Madame Audrey HATTERER-NOURRY – Monsieur Bernard HIRTZ — Madame Patricia JACOB - Monsieur Germain LUTZ - Monsieur Christophe PETER – Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER – Madame Patricia TÊTU – Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL

Membres excusés : Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN qui donne procuration à Madame Monique ROSFELDER, et Madame Denise LUTZ-ROHMER qui donne procuration à Monsieur Bernard FRINDEL

Membre absent non excusé : Monsieur Jean-Pierre VOEGEL

Secrétaire de séance : Mme Monique ROSFELDER

M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal du 11 février 2022

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POINT N° 02

Approbation du compte Administratif Communal de l'exercice 2021

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 est soumis au Conseil Municipal qui, réuni sous la présidence de Madame ROSFELDER Monique, 1^{ère} Adjointe, donne acte de sa présentation par le Maire.

Ce Compte Administratif se résume comme suit :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) RECETTES

Titres émis en 2021	1 090 484,09 €
Excédent reporté de 2020	<u>144 759,71 €</u>
TOTAL	1 235 243,80 €

b) DÉPENSES

Mandats émis en 2021	703 128,52 €
EXCEDENT 2021 (Fonctionnement)	532 115,28 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) RECETTES

Titres émis en 2021	580 278,14 €
Excédent reporté de 2020	1 056 789,12 €
TOTAL	1 637 067,26 €

b) DÉPENSES

Mandats émis en 2021	71 646,73 €
Reste à réaliser	296 000,00 €
TOTAL	367 646,73 €

EXCEDENT 2021 (Investissement) 1 269 420,53 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 1 801 535,81 €

Le Conseil Municipal

Après avoir obtenu les explications et justifications nécessaires

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la bonne gestion de la comptabilité communale

VOTE ET ARRETE, en l'absence du Maire qui s'est retiré, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT N° 03

Adoption du compte de Gestion Communal du Receveur de l'exercice 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisé par le Receveur en poste à SELESTAT et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur

AYANT entendu l'exposé

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

POINT N° 04

Affectation du Résultat de l'exercice 2021 : Commune

Les membres du Conseil Municipal de VALFF, réuni sous la Présidence de Monsieur Germain LUTZ – Maire

APRÈS AVOIR ENTENDU le Compte Administratif de l'exercice 2021 ce jour

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

CONSTATANT que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de : **532 115,28 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MÉMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 2020		144 759,71 €
Virement à la Section d'Investissement		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	EXCÉDENT	387 355,57 €
	DÉFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2021		532 115,28 €
Affectation obligatoire		
A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
à l'exécution du virement à la Section d'Investissement (compte 1068)		
Solde disponible : 532 115,28 €		
affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		400 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)		132 115,28 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
A) DÉFICIT AU 31/12/2021		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter – Budget Primitif		
Excédent disponible (voir A – solde disponible)		
B) Le cas échéant – affectation de l'excédent antérieur reporté		

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°05

Fixation des Taux d'Imposition des Impôts Locaux pour 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter en 2022.

TAXE	POUR MÉMOIRE TAUX en % ANNÉE 2021	TAUX VOTÉS POUR 2022 EN %
Taxe d'habitation	0	0
Foncier Bâti	19,97	19,97
Foncier Non Bâti	29,82	29,82

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2022

- ↳ La taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,97 %
- ↳ La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,82 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT N°06

Demande de subvention

Pour le vote du Budget 2022, M. le Maire propose :

- de verser la subvention de 200,00 € au 14 Associations Locales
Amicale des pêcheurs, Amicale des Retraités, Amicale des Sapeurs-Pompiers,
Association Loisirs et Culture, Backstage combo, Chorale Sainte Cécile, Cyclo Club,
Fabrique de l'Eglise, F.C. Valff, Jardin Biblique du Wihr, Les Foulées Valff'Oises,
Société d'Aviculture, Société de Musique Alsatia, Association Culturelle Salle
Polyvalente.
- d'attribuer aux associations suivantes une subvention, dans le cadre du vote du budget :
Aides (50,-€), Arahm (50,-€), Amis du Mémorial (100,-€), Association Art et Lumières
(100,-€), Caritas Alsace Obernai (100,-€), Fondation du Patrimoine (100,-€), Ligue contre
le Cancer (100,-€), Société d'Histoire et d'Archéologie (100,-€), Souvenir Français (100,-
€), Union Nationale des Combattants de Barr (100,-€)
- de verser une subvention complémentaire au FC VALFF de 2 000,00 € (partie des frais
d'électricité, de chauffage et d'eau).

- de verser une subvention extraordinaire à l'Association Culturelle de la Salle Polyvalente de 8 000,00 € (frais d'électricité, téléphone, assurance bâtiment...).

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°07

Vote du Budget Primitif Communal de l'exercice 2022

M. Le Maire présente le Budget Primitif Communal 2022 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13

CONSIDERANT l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7)

Le projet de Budget Primitif pour l'année 2022 a été présenté et commenté, chapitre par chapitre

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2022

VOTE le Budget Primitif 2022 tel qu'il a été présenté et qui est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **2 026 530,56 euros**
(1 013 265,28 + 1 013 265,28)

Section d'Investissement

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **4 916 271,62 euros**
(2 458 135,81 + 2 458 135,81)

PRÉCISE que le Budget de l'exercice 2022 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature) en équilibre à **6 942 802,18 euros**.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°08

Constitution du bureau de vote pour les Elections Présidentielles du 10 et 24 avril 2022

Président du bureau : M. Germain LUTZ, Maire

Suppléante : Mme Monique ROSFELDER, 1^{ère} Adjointe

Le bureau de vote sera constitué comme suit (Espace Associatif 129 A rue Principale) :
Dimanche 10.04.2022

8h00 à 10h00	Monique ROSFELDER	Emmanuelle VAN DER GIESSEN	Valérie WEHREL
10h00 à 12h00	Bernard FRINDEL	Christophe PETER	Laurent COLOMBO
12h00 à 14h00	Denis ROSFELDER	Jean-Pierre VOEGEL	Patricia JACOB
14h00 à 16h00	Monique ROSFELDER	Bernard HIRTZ	Séraphin VOEGEL
16h00 à 19h00	Germain LUTZ	Patricia TÊTU	Audrey HATERRER-NOURRY

Le bureau de vote sera constitué comme suit (Espace Associatif 129 A rue Principale) :
Dimanche 24.04.2022

8h00 à 10h00	Denise LUTZ-ROHMER	Emmanuelle VAN DER GIESSEN	Valérie WEHREL
10h00 à 12h00	Bernard FRINDEL	Germain LUTZ	Laurent COLOMBO
12h00 à 14h00	Denis ROSFELDER	Jean-Pierre VOEGEL	Patricia JACOB
14h00 à 16h00	Germain LUTZ	Bernard HIRTZ	Séraphin VOEGEL
16h00 à 19h00	Monique ROSFELDER	Christophe PETER	Audrey HATERRER-NOURRY

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°09

Augmentation du tarif de la Société de Nettoyage

Un courrier émanant de « FEIST Prestations Sarl » Société de Nettoyage de l'Espace Associatif stipule une augmentation de leur tarif.

Cette augmentation est de 20,40 € par mois soit 244,80 € par an.
La facture de 684,00 € passe donc à 704,40 € TTC.

Le contrat d'entretien tient compte du nouveau tarif.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°10

Rapport annuel 2021 du Pôle Déchèterie

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

VU l'article 1^{er} du décret n° 2000-404 stipulant que le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel qu'il aura reçu

VU le rapport annuel 2021 transmis par le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT.

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition des conseillers.

POINT N°11

Avenant sur le Lot Menuiserie

Une plus-value est demandée pour les fenêtres de la Salle du Conseil. Une proposition est faite sur les 6 fenêtres en bicolore pour mieux les intégrer avec le bois de la Marianne. Le montant est de 275,00 € HT par fenêtre, soit 1 650,00 € HT et 1 980,00 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°12

Rapport des Commissions : Urbanisme

Urbanisme

Certificat d'urbanisme

→ Demande déposée par SCP CHERRIER ET KUHN-MAGRET pour la vente d'un appartement au 3 A rue Mulhmatt à VALFF. CU 067 504 22 R0003

Déclaration préalable

→ Demande déposée par M. BADER Lionel au 15 B rue Haute à VALFF pour la construction d'un mur de séparation et mise en place d'un portail. DP 067 504 22 R0001

→ Demande déposée par M. HURSTEL Gilbert au 7 rue Muhlmatt à VALFF pour le remplacement des fenêtres et mise en place d'un volet roulant. DP 067 504 22 R0002

→ Demande déposée par EDF ENR pour l'installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de toiture au 162 A rue de l'Eglise à VALFF. DP 067 504 22 R0003

Permis de construire

→ Demande déposée par Mme BARTH Catherine au 84 rue du Moulin à VALFF pour l'extension de la maison et création d'une terrasse. PC 067 504 22 R0003

POINT N°13

Communications

▶ L'adjudication de bois de chauffage du Samedi 12 mars 2022 représente 1 630€, tous les lots ont été vendus.

▶ Les jurés d'assise pour l'Année 2023 sont : Mme Flavie EHRHARD, 8 rue de la Fontaine, Mme Agnès LAUFFENBURGER, 6 A rue Muhlmatt et M. Roger ROSFELDER, 5 rue de la Fontaine à VALFF.

▶ Des travaux d'entretien de la végétation sont nécessaires pour le bon fonctionnement de la ligne de très haute tension 225 KV Graffenstaden-Marckolsheim. Ces travaux ont commencé le 28 mars 2022 et sont confiés à l'Ets BILLOTE-SONET Didier de Granges le Bourg (Département de la Haute Saône près de Héricourt). En cas de contestation, les

intéressés peuvent s'adresser au représentant local qui est l'Ets GMR Alsace d'Illzach (68110).

► Des travaux de pose d'enrobés auront lieu entre le rond-point venant de Goxwiller et le Restaurant « Au Soleil », travaux financés par la C.E.A.

► Mi-Mars, M. Frédéric LEROY a accueilli 6 réfugiés ukrainiens au 215 rue Principale à VALFF, 4 femmes et 2 enfants de 8 et 10 ans. Les enfants suivent leur scolarité à distance, il n'est donc pas prévu qu'ils soient scolarisés au village. Ils pourront rester à VALFF aussi longtemps que nécessaire. Les femmes souhaitent travailler.

► M. Lionel SCHALK a déposé en Mairie une convention que chaque locataire doit signer pour pouvoir louer un espace du jardin collectif (La gestion et entretien pour ne pas nuire au voisinage, la propreté des lieux, le rassemblement de personnes, animaux, etc...)

► Le Jeudi 7 avril 2022, M. Le Maire a un rendez-vous avec la Brigade Verte pour faire le tour du village et parler de tous les incivilités.

► La journée « Nettoyage de printemps » aura lieu Samedi 09 avril 2022 à 8h30, rendez-vous à l'atelier communal.

► Dimanche 10 avril 2022 : Loto organisé par le FC VALFF.

► Rattrapage du BAC gris par le SMICTOM le Samedi 16 avril 2022 (Lundi de Pâques).

► Le Dimanche 24 avril, repas à emporter organisé par la Paroisse Saint Blaise VALFF/BOURGHEIM au prix de 15 € le repas et 3,50 € le dessert, un coupon réponse est prévu.

► Samedi 07 mai 2022 : Cérémonie au Monument aux Morts à 18h00 + vin d'honneur offert par la municipalité avec la participation de la Musique Alsatia et de la Chorale Ste Cécile.

► Inauguration des 2 aires de camping-car de Dambach La Ville et Andlau le Vendredi 13 mai 2022.

► Dimanche 15 mai 2022 : Marché aux Puces organisé par le FC VALFF

► Les journées « Plantations » auront lieu les 20 et 21 mai 2022 le matin, rendez-vous à 8h00 à l'atelier communal.

► En raison des travaux, la Mairie est située au 86 rue du Moulin à VALFF. 14h30.

M. le Maire clôt la séance à 21h15.



Pour extrait certifié conforme

Valff, le 14.04.2022

Le Maire,
Germain LUTZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Lutz".